

N° 21/4.08

PREAVIS N° 46/11.05

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 50'000 POUR UNE ETUDE PRELIMINAIRE RELATIVE
A LA REALISATION D'UNE PISCINE COUVERTE A MORGES**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de neuf membres chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie à deux reprises, lundi 14 janvier et jeudi 7 février 2008, en la Salle des Pas perdus de l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée de Mmes et MM. Mathieu BORNOZ, Philippe DERIAZ, Claudine DIND, Sylvie MOREL-PODIO, Blaise PERISSET, Gennaro SCOTTI (absent lors de la première séance), Eddy STREIT (absent lors de la première séance), Alain TROGER et du soussigné, président-rapporteur.

Lors de la première séance, une imposante brochette de personnalités, toutes membres du *Comité de pilotage chargé d'étudier le projet de couverture de la piscine de Morges (COPIL)*, était présente pour commenter le rapport-préavis et répondre aux questions :

- quatre membres de la Municipalité :
 - M. Eric VORUZ, syndic,
 - Mme Nuria GORRITE, municipale JSSEP,
 - M. Michel GRIVEL, municipal PAT,
 - M. Eric ZUGER, municipal FEG;
- trois collaborateurs de la Municipalité :
 - M. Marc-André GREMION, architecte de la ville (PAT),
 - Mme Lilli MONTEVENTI WEBER, cheffe de service ATD2,
 - M. Philippe REGAMEY, chef de service EP,
 - excusé : M. Alain BOVY, responsable des services techniques IE,
 - excusé : M. Michel FRIEDRICH, contremaître à l'Office des sports;
- deux représentants du *Bureau d'ingénieurs diplômés SIA Gérard Chevalier SA* :
 - M. Laurent CHEVALIER,
 - M. José SANTIAGO;
- un représentant du *Bureau Enerplan SA Lausanne basé à Villars-Sainte-Croix* :
 - M. Claude LANCIA.

La commission adresse à toutes ces personnes ses vifs remerciements pour leur disponibilité et leurs explications.

1 PROLÉGOMÈNES

Une piscine est un lieu de vie qui permet à la population, entre innocentes éclaboussures et plongeons à gogo, dans une saine promiscuité et des tenues légères (au demeurant agréables à porter et parfois à regarder), de développer à la fois la condition physique et la convivialité. Vue ainsi, la piscine, été comme hiver, est un équipement incontournable de toute honnête ville et fait partie des standards.

Une piscine est un bouillon de culture qui coûte le lard du chat et dans lequel des inconscients vont parfois patauger en prenant des risques inconsidérés, allant de l'infection cutanée bactérienne à la noyade par hydrocution. Vue comme ça, la piscine fait partie des incongruités à proscrire absolument de toute communauté raisonnable et à classer dans les luxes saugrenus.

Selon leurs expériences personnelles, leur aptitude à la brasse, leur vision de la société et leur conviction politique, les membres de la commission défendent des positions qui s'inscrivent dans un large éventail compris entre les deux extrêmes ci-dessus.

Ils se retrouvent néanmoins sur quelques points :

- une piscine coûte cher, déjà à la construction mais surtout à l'entretien;
- il serait agréable qu'une infrastructure publique utilisée par les nageurs de toute la région ne soit pas à la charge exclusive des Morgiens;
- dans tous les cas, la couverture de la piscine actuelle est un projet qui ne tient pas la route.

En revanche, ils ne se rejoignent pas sur d'autres points :

- une piscine a un prix, certes; mais pour certains c'est une dépense indispensable qu'on doit s'offrir coûte que coûte, alors que pour d'autres c'est un luxe qu'on ne peut s'accorder que si on en a vraiment les moyens;
- s'il faut éviter que la piscine soit un gouffre financier, il faut également qu'elle ne soit pas un gouffre sur le plan des dépenses énergétiques; pour certains, ce souci doit éclipser tous les autres; pour d'autres, il doit simplement exister;
- il faut construire la piscine à Morges; pour certains, c'est une simple évidence; pour d'autres, il est non moins évident qu'il s'agit d'en faire un projet régional et de ne pas focaliser son emplacement à Morges.

Ce qui précède contient en germe l'essentiel des discussions de la commission.

2 TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de la **première séance**, la commission a entendu les explications des membres du COPIL et posé quantité de questions portant notamment sur :

- les besoins réels de la population en matière de piscine (compétition pour les clubs, loisirs pour les familles, éducation pour les écoles, argument pour le tourisme); même en été, les besoins se font sentir («quand il fait beau, c'est l'embouteillage à la piscine»);
- la large palette de clients intéressés (de sept mois à septante-sept ans, des amateurs aux compétiteurs, des familles aux clubs, des touristes aux non-Morgiens);
- l'importance d'apprendre à nager et les vertus de la natation (sport complet pour les bras, les gambettes, le souffle et la pompe), loisir «en tous points supérieur à la télévision ou aux jeux électroniques» et, vertu suprême, «activité qui fatigue les enfants»;
- l'état de vétusté de la piscine actuelle, avec notamment des installations bientôt obsolètes (en particulier le restaurant et les vestiaires) et un terrain «qui n'a pas cessé de bouger depuis 1962»;
- les surfaces insuffisantes des équipements actuels (pelouses, plage, terrains de jeux) pour envisager sur le site une nouvelle construction, et donc l'objectif de trouver un autre terrain pour une nouvelle piscine;
- les différents critères à prendre en compte pour l'implantation : terrains disponibles, possibilités de synergies avec d'autres activités, facilité de transports;

- le Parc des Sports et son potentiel inexploité («depuis l'échec du dernier projet devant le peuple, c'est devenu complètement tabou»);
- les besoins d'une société de consommation de plus en plus tournée vers les loisirs et le bien-être personnel, et l'idée (ou la folie des grandeurs, selon le point de vue) pour Morges de se lancer dans ce créneau et de construire non seulement une piscine, mais encore un centre de bien-être (wellness en français) ou un spa («centre de beauté et de remise en forme dans un cadre luxueux» selon le Petit Robert), dans lesquels on trouverait pêle-mêle fitness, hammam, sauna, solarium et massages aux huiles essentielles (d'où évidemment les questions : une collectivité publique peut-elle se prendre pour le Beau-Rivage ? est-ce vraiment à la ville de mener un tel projet, ou faut-il le confier à des privés ?);
- et bien sûr les finances, toujours les finances : avec sa dette actuelle, la ville de Morges a-t-elle soudainement les moyens de s'offrir ce rêve, alors que l'étude en vue de la couverture d'un des bassins existants était justifiée notamment par le prix exorbitant d'une piscine couverte («celle-ci ayant été chiffrée par de nombreuses villes romandes et estimée à plusieurs dizaines de millions de francs», préavis N° 46/11.05 de la Municipalité au Conseil communal, page 1) ?

Lors de la **seconde séance**, la commission, dans un large tour d'horizon, a refait le tour des questions ci-dessus, a pris position sur le rapport-préavis de la Municipalité et a décidé de ne présenter au Conseil communal qu'un rapport, reflétant tant bien que mal les différentes sensibilités.

3 ABANDON DU PROJET DE COUVERTURE DE LA PISCINE EXISTANTE

A l'unanimité, les membres de la commission sont favorables à l'abandon du projet de couverture du grand bassin de la piscine existante, pour de multiples raisons qui rejoignent celles qui sont données dans le rapport-préavis de la Municipalité et son annexe. Tout au plus peut-on relever chez certains membres le sentiment désagréable qu'on a brassé beaucoup d'air et dépensé inutilement de l'argent pour arriver à une conclusion qui était écrite dès le départ non seulement dans les astres, mais aussi dans le rapport de la commission qui avait étudié le préavis N° 22/4.06 (Demande d'un crédit de CHF 25'000.00 pour l'étude de la couverture du bassin olympique et de divers aménagements). Mais d'autres membres pensent que cette étude a néanmoins été utile sur le plan psychologique («on savait mais maintenant on a la certitude»).

4 PROGRAMME

Un des buts de l'étude est de définir le programme. Parmi les points mentionnés par la Municipalité, la commission souhaite que soient étudiés avec un soin très particulier :

- les économies d'énergie;
- la volonté régionale d'une piscine couverte et son corollaire (une participation financière des autres communes);
- et, évidemment, le financement.

5 FINANCEMENT

Le financement est bien sûr la pierre d'achoppement du projet. Une vérité n'est pas contestée : une piscine coûte cher, tant à la construction qu'au fonctionnement. A partir de là, les points de vue divergent : équipement incontournable pour les uns quel qu'en soit le prix, luxe pour les autres, certes utile mais pas à n'importe quel prix.

Les divergences existent également dans la manière d'envisager le financement :

- pour les uns, partant du constat que la piscine répond à des besoins régionaux, il faut impérativement associer les autres communes au financement, dès les premières ébauches;
- pour les autres, les expériences passées (en particulier avec la patinoire) montrent qu'il est inutile de compter sur une aide extérieure et qu'il vaut mieux dès le départ prévoir un financement entièrement morgien, avec l'espoir ténu d'obtenir dans un avenir non défini une obole de quelques communes bien disposées (les chiffres reçus pour la patinoire confortent hélas ce point de vue : alors que les frais annuels de fonctionnement s'élèvent à plus d'un million de francs, on reçoit vingt mille francs des communes environnantes – voir les chiffres détaillés en annexe).

Certains membres s'étonnent – ou se réjouissent – qu'un partenariat public-privé soit proposé par une Municipalité à majorité de gauche, mais c'est un fait qu'il serait probablement plus facile à mettre en place qu'un partenariat avec les autres communes. Il imposerait toutefois d'inévitables restrictions. Il s'agit donc de mettre dans la balance d'un côté la perte de liberté et de l'autre les économies réalisées.

Finalement, les membres de la commission se retrouvent à l'unisson pour dire que la recherche d'un financement réaliste est le point prioritaire et fondamental de la future étude.

6 LOCALISATION

Après une discussion longue et animée sur la localisation de la piscine, deux tendances se sont cristallisées :

- Morges étant le chef-lieu du district, donc «lieu de centralité, de convergence et d'ouverture sur le lac», disposant de terrains propices («les meilleurs»), bien desservi par les transports publics facilitant une mobilité douce, il tombe sous le sens que la piscine doit y trouver sa place; d'ailleurs les communes environnantes ont besoin d'un «guide» et attendent que «le chef-lieu s'impose comme chef-lieu»; et puis de toute manière les autres communes (à part Saint-Prex) ne sont pas intéressées à construire une piscine sur leur territoire; et l'expérience (notamment avec l'ACRM) montre que c'est impossible de négocier avec elles («quand on a cherché un terrain pour la halle multi-fonctions, il n'y avait plus personne»); et, cerise sur le gâteau, «il faudrait pour négocier une base légale qui n'existe pas»;
- la piscine coûtant beaucoup trop cher pour la seule commune de Morges, il tombe également sous le sens que le projet doit être régional et que, dans ces conditions, il n'y a aucune raison de décider a priori de l'emplacement de cette piscine régionale; il faut absolument éviter de réitérer l'aventure de la patinoire, malheureuse sur le plan des relations et désastreuse sur le plan financier; il faut «à tout prix» (!) éviter la désolidarisation des autres communes et inventer avec elles une nouvelle manière de négocier.

Pour permettre de concilier ces deux tendances inconciliables (piscine «à Morges» ou piscine «dans la région morgienne»), les membres ont alors donné libre cours à une imagination débridée et fait preuve d'une dialectique implacable pour arriver à un compromis digne de Fernand Raynaud avec ses oranges : plutôt que d'envisager une piscine à Morges ou une piscine dans la région morgienne, on va envisager ... une piscine.

Ainsi, la commission propose de rédiger comme suit la deuxième conclusion :

«2. d'octroyer un crédit de CHF 50'000.00 pour une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte»

et non plus, selon le rapport-préavis de la Municipalité :

«2. d'octroyer un crédit de CHF 50'000.00 pour une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte à Morges».

7 CONCLUSION

Au terme de ses délibérations, la commission approuve l'abandon du projet de couverture de la piscine existante et considère qu'une étude sur la possibilité de construire une piscine couverte est justifiée. Elle demande qu'une attention toute particulière soit donnée au financement, aux possibilités de contribution financière des autres communes intéressées et aux économies d'énergie. Elle souhaite que l'étude de la localisation ne soit pas limitée au territoire morgien.

Vu ce qui précède, nous vous prions donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport d'ingénieur relatif à l'étude de couverture du bassin olympique de la piscine communale;
2. d'octroyer un crédit de CHF 50'000.00 pour une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte;
3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Pierre Marc Burnand

Annexe : charges et recettes pour la patinoire et la piscine (année 2006)

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 avril 2008.